

**SOMMET MONDIAL DES VILLES ET POUVOIRS LOCAUX
SUR LA SOCIÉTÉ DE L'INFORMATION
Lyon les 4 et 5 décembre 2003**

Forum thématique N° 2 Développement économique et territoires, quels enjeux ?
--

Contribution du Conseil de développement du Grand Lyon

1. Contexte

L'innovation des entreprises, la mutation du travail et des outils de communication forment la prospérité des territoires. Ce succès est depuis quelques années étroitement liée à l'utilisation des TIC par les acteurs privés et publics. Mais comment les technologies de l'information et de la communication contribuent-elles à la compétitivité des entreprises et à l'attractivité des territoires ?

La problématique centrale abordée par notre forum s'est attachée aux enjeux des outils de communication sur l'évolution des territoires. Des propositions d'actions locales et globales en ont découlé afin de :

- valoriser l'impact bénéfique des TIC au niveau des relations locales et Nord Sud,
- favoriser, par les TIC, les échanges commerciaux, intellectuels et les liens sociaux.

Nous avons abordé ces pistes de manière constructive, tout en pesant les enjeux liés à l'intégration des TIC dans le développement économique des territoires. Nos préconisations explorent la mise en œuvre d'une organisation formelle d'intégration des TIC par les territoires. Elles présentent des plans d'action sous formes de :

- méthodes et moyens opérationnels de développement des territoires par les TIC,
- charte des TIC,
- label d'utilisation des TIC par les acteurs économiques.

2. Enjeux

Les enjeux des TIC sur le développement économique des territoires impliquent une évolution numérique simultanée des entreprises, institutions et citoyens du monde. L'orchestration de ce développement numérique est périlleuse mais incontournable. Posons-nous les vraies questions pour accéder à une meilleure gestion des TIC et à plus de partage de cette nouvelle ère numérique.

- Au niveau du développement des entreprises
 - quelle adaptation pour les entreprises actuelles ?
 - quelle émergence de nouvelles entreprises face à la mutation numérique ?
 - quel impact de la révolution numérique sur l'emploi local ?
- Au niveau du développement des territoires
 - quelles technologies pour favoriser le développement et l'attractivité des territoires ?
 - quel rôle les villes « intelligentes » dessinent-elles dans la géographie locale et sur l'habitat ?
 - quelle appropriation des TIC par l'économie sociale au Nord et l'économie informelle au Sud ?
- Au niveau du développement de politiques locales
 - quelles politiques locales pour favoriser l'appropriation des nouvelles technologies de l'information et de la communication par les entreprises et les citoyens ?
 - quelle formation permanente pour que chaque salarié s'adapte à l'ère numérique ?

3. Réflexion

Nos débats ont mis en lumière toute la difficulté que représente la recherche d'une harmonisation et d'une optimisation de l'utilisation des TIC au service du développement des territoires.

3.1 Les TIC pour tous, citoyens, associations, TPE, PMI, PME

Le développement des TIC ne doit pas être uniquement économique mais également social. Les entreprises ont franchi le pas du numérique, de façon hétérogène certes, mais il est évident que leurs budgets dédiés aux TIC sont en progrès constants. Difficile par contre de cerner la croissance des TIC investie par les citoyens. Dans ce domaine, il est crucial d'anticiper sur l'avenir afin d'éviter l'exclusion d'une partie de la population.

3.2 Un travail de fond à entreprendre

- Prendre conscience que les TIC sont un véritable enjeu de société
- ouvrir des débats, impliquer les conseils de quartier, recueillir et exploiter les avis et contribution,
- mettre en place la concertation, l'éducation et la pédagogie par les collectivités et syndicats.
- Eviter l'exclusion aux TIC
- répertorier les impacts des TIC sur les modes de vie,
- avoir le courage d'examiner les effets négatifs des TIC,
- créer des réseaux d'associations spécialisées pour que les plus démunis aient accès aux TIC.
- Prévoir les incidences dues à la mutation du travail engendrée par les TIC
- anticiper les conséquences des TIC sur l'emploi local par des observatoires et des missions prospectives,
- confronter les expériences et résultats sur l'appropriation des outils TIC, par la mise en réseau d'acteurs.
- Adapter la compétence et la formation des usagers des TIC
- revoir et compléter les filières d'enseignement actuelles des TIC entre les entreprises et les rectorats,
- instaurer la formation permanente aux TIC tout au long de la vie, complétant ainsi la formation initiale.

3.3 Les TIC et les territoires

- Nos réflexions ont mis en évidence le rôle des politiques locales dans le développement des TIC et des territoires. En effet, la mise en place de structures intégrantes et d'outils d'aide à l'implantation, au développement et à la maîtrise des TIC, favorise le travail collectif des acteurs. Les politiques locales doivent servir à rassembler autour d'une stratégie commune de développement, et aider à l'émergence de cette nouvelle ère numérique à l'échelle mondiale.
- Territoires et TIC ne peuvent pas se déployer l'un sans l'autre. Complémentaires, ils doivent ensemble, donner l'impulsion au renforcement des liens urbains et, de manière plus générale, entre les territoires.
- Par les TIC, la distance n'est plus un obstacle aux échanges d'expériences et commerciaux Nord-Sud.

4. Propositions

Nos réflexions ci avant, visent à développer les TIC et territoires sur trois échelles.

4.1 Plan local, pour multiplier et dynamiser les projets en commun

- Ouvrir les échanges TIC aux territoires périphériques des grandes villes et à la dimension de l'aire urbaine,
- Impulser les partenariats locaux et internationaux pour faciliter l'appropriation et l'utilisation des TIC.

4.2 Plan national et européen, pour valoriser les différences et spécialisations territoriales

- Impliquer le territoire national dans l'innovation par les TIC est un argument de développement économique
- S'appuyer sur les TIC pour engendrer une nouvelle compétition entre les villes,
- Anticiper l'arrivée et l'exploitation des TIC est le rôle des collectivités,
- Ancrer l'arrivée des TIC dans le temps, par des planifications, rapports d'étapes, bilans, prospectives...

4.3 Plan Nord-Sud, pour favoriser le transfert des compétences

- Orienter les TIC comme facteur de développement des échanges Nord Sud,
- Produire les méthodes et moyens permettant de relier ensemble les peuples.

5. Plan d'action

Le développement des territoires s'appuiera sur un plan d'action intégrant la maîtrise et l'harmonisation des échanges des TIC. Il s'articulera autour des cinq axes. Les processus actuels proches enrichiront la démarche.

5.1 « Un conseil local, par réseaux de villes », pour se développer par l'usage des TIC

L'association informe les acteurs régionaux sur les nouvelles technologies. Elle les motive et les prépare à l'accès aux réseaux numériques. Elle engage les échanges d'expériences entre professionnel, particulier, local ou international. Elle aide l'accès au TIC des exclus, artisans, TPE, PMI, PME qui auraient des difficultés à s'inscrire dans la démarche des TIC. Elle aide à prendre en charge les investissements et à négocier avec les prestataires en position de monopole.

5.2 « Un conseil national, par pays », pour relayer et impulser les TIC par pôle de compétence

L'association regroupe les pôles technologiques par métier. Exemple, CONSTRUCTIC pour le numérique dans la construction, COMMERCTIC au service des commerçants, PLASTURTIC pour les industriels de la plasturgie, ADMINISTRATIC pour les acteurs publics, EDUCTIC pour l'éducation, etc. ... et INCLUTIC pour l'inclusion des citoyens les plus démunis.

La recherche d'utilisateurs, la programmation de plans d'actions et la validation du fonctionnement des échanges en temps réel au sein de chaque pôle de compétence, sont les étapes à programmer. L'association nationale regroupe par métier, élus, citoyens, professionnels, écoles et offre informatique.

Exemple, création de CONSTRUCTIC, l'association dans la Construction.

- Objectif. La structure est l'interlocuteur naturel de la Construction et des pouvoirs publics. Elle normalise les TIC, incite à l'usage de méthodes innovantes, stimule l'accès aux outils informatiques modernes et encourage la formation permanente des acteurs. Elle accompagne chacun dans l'élargissement de ses échanges et dans la recherche de progrès tel que productivité, qualité et compétitivité des résultats.
- Moyens. L'association collabore avec les Ministères de l'Équipement, des Transports et de la Construction de chaque pays, par l'intermédiaire d'une convention cadre, quinquennale.
- Domaines couverts par l'association : structuration de données techniques, management des opérations, échanges de données commerciales et administratives tel que l'accès à la commande internationale des villes.
- Actions. Information et conseil aux adhérents, veille technologique des publications, valorisation de l'expertise mondiale, classification de solutions et de normes, promotions de l'échange électronique, fédération de la recherche, interface avec les travaux internationaux.
- Constitution de l'association. Collectivités, bureaux d'ingénierie, entreprise de la construction, équipementier, éditeur de logiciel
- Budget de l'association. Le débat est à ouvrir. Une première piste de financement de l'association, consiste en la participation des entreprises par le « 1% TIC ». L'assiette et ses modalités de prélèvement, de partage, et de contrôle sont à préciser. Un abondement des collectivités est à prévoir. D'autres pistes sont à ouvrir.

5.3 « Un conseil global, mondial », pour créer entre les pays, un plan d'échanges par les TIC

L'enthousiasme des uns et la pondération des autres s'affrontent sur la croissance par les technologies de l'information et de la communication. De réelles perspectives sont cependant pressenties par beaucoup d'acteurs. En conséquence, élus, entreprises et habitants, doivent prendre en compte, ensemble, ces nouveaux modes d'échanges numériques qui semblent bien apporter une nouvelle dimension à notre société.

L'association internationale doit généraliser l'usage des TIC. Elle doit aussi, formuler et mettre en cohérence les pratiques actuelles et futures en termes de TIC. Elle doit enraciner un mouvement global et simultané de croissance des pays et des habitants, en favorisant pleinement l'usage des TIC.

Cette orientation par l'action, exige de renforcer le dialogue Nord-Sud. Elle nécessite aussi de prendre en compte les contraintes réelles, liées aux citoyens et à leurs cultures. Le principe d'une rencontre annuelle est à retenir pour que chacun ait régulièrement la parole. Les échanges partagés conduiront, par étapes successives, à infirmer ou valider les réorientations générales les plus pertinentes.

5.4 « Une charte des TIC », intégrant économie, sociale, environnement et culture

Cette charte permettra d'harmoniser les outils de développement et les initiatives locales grâce à son rôle de conseiller et d'incubateur de projets, mais aussi de coordination entre l'ensemble des acteurs économiques.

Voici quelques points à développer lors de la construction de la charte :

- Les enjeux et les objectifs
- Les acteurs et les territoires
- Les orientations et les engagements
- La concertation et la communication
- Le comité de pilotage, le suivi et l'évaluation

5.5 Elaborer un «label HQTIC»

Ce label de Haute Qualité d'utilisation des TIC s'adresse à toutes les entreprises. Il doit être épuré et attractif pour favoriser son utilisation. Afin d'être opérationnel et reproductible, le label HQTIC nécessite d'être exploité et reconnu par un large réseau de métropoles, appuyé lui-même par chaque entreprise et personne innovante ou motivée qui le compose. Les critères du label sont à constituer de manière à évoluer par itérations successives, en puisant dans les expériences de chaque ville. L'objectif du label est de favoriser l'échange, la rationalisation du travail, la formation, l'innovation et le développement. Le label vise aussi à diffuser, au plus grand nombre, les pratiques et outils des TIC. Cette initiative doit naître à partir d'«une plate-forme de villes TIC», constituée par un réseau d'agglomérations motivées. Un comité de pilotage est à former pour initier et suivre le concept. Le Sommet Cities-Lyon appellera chacun à débattre et à s'engager dans l'application de ce label. Cette implication collective permettra de maîtriser et tirer profit des résultats et perspectives de l'usage des TIC. Par la déclaration et le plan d'action qui devrait en découler les 4 et 5 décembre 2003, à Genève, les élus locaux pourront alors, s'investir ensemble dans cette démarche de label HQTIC, outil d'aide à la décision, à l'information, et au développement des territoires.